

VILLE D'INGERSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'INGERSHEIM

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Mercredi 30 Janvier 2013 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

PRESENTS : M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Mathieu THOMANN, Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY (**jusqu'au point n° 14**), M. Jean-Marc BETTINGER, Mme Martine DIETRICH, M. Guy BAUER, Maires Adjoints - Mmes Denise STOECKLÉ, Christine HENRY, Rose STUPPFLER (**à partir du point n° 2**), MM. Pascal FLEITH (**à partir du point n° 4**), Rémi WESSANG, Pierre FUCHS, Mme Elisabeth LISSE, M. Marc OTTENWAELDER, Mmes Delphine CAPRIN, Carine RÉMOND, MM. Christophe STOECKLÉ, Arnaud MARCHAND, Bernard MEYER, Mmes Marcelle SCHMIDT, Liliane SCHUHMACHER, M. Michel DIETRICH, Mmes Madeleine ESCHBACH, Gina ALTER Conseillers -

ABSENTE EXCUSEE : Mme Suzanne GERBER, Conseillère -

ABSENT : M. Bruno STEPHAN, Conseiller -

PROCURATIONS : Mme Françoise HORNY, Maire Adjoint, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint - Mme Suzanne GERBER, Conseillère, donne procuration à Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjoint -

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 Décembre 2012
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Budget primitif « Energies Nouvelles » 2013
- 4) Budget primitif général 2013
- 5) Attribution de subventions
- 6) Vote des taux d'imposition
- 7) Taxe d'habitation - Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides
- 8) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal
- 9) Recrutement de saisonniers
- 10) Programmation des travaux forestiers pour 2013
- 11) SACSIE - Modification du mode de calcul des contributions des communes membres
- 12) Création du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach
- 13) CAC - Rapport d'activités 2011
- 14) Divers

--ooOoo--

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2012

Le procès-verbal de la séance du 5 Décembre 2012 est approuvé sans observation, à l'unanimité.

2°) RAPPORT SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a signé les marchés passés selon la procédure adaptée, dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Marché	Titulaire	CP - Ville	Montant € HT	Montant € TTC	Date de notification
Assurance - Lot n° 1 - Dommages aux Biens et garanties annexes	GROUPAMA	67012 STRASBOURG	-	8 556,71	28/12/2012
Assurance - Lot n° 2 - Responsabilité Civile	GROUPAMA	67012 STRASBOURG	-	2 322,02	28/12/2012
Assurance Lot n° 3 - Flotte automobile	SMACL	79031 NIORT	-	4 717,59	27/12/2012
Assurance - Lot n° 4 - Protection juridique	GROUPAMA	67012 STRASBOURG	-	2 012,95	28/12/2012
Amélioration de la résistance mécanique du Kappellenweg	PONTIGGIA	HORBOURG-WIHR	33 408,50	39 956,56	12/12/2012

Il a également pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie :

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
07/12	M. Jérémy LANGLOIS et Mme Marilyne BIDL 8 Rue de Zimmerbach 68000 COLMAR	M. Christian Hugues SKOPNICK et Mme Marie-Odile RAEDERSDORF 21 Rue de Habsheim 68400 RIEDISHEIM M. Serge Joseph HUMMEL et Mme Véronique RAEDERSDORF 9 Rue des Pommiers 68180 HORBOURG-WIHR M. Guy Charle RAEDERSDORF et Mme Gerritje EELDERINK 12 Salvistraat 6141 LK LIMBRICHT Mme Simone RAEDERSDORF WEBER 9 A Rue des Américains 68000 COLMAR M. André Jean HEYBERGER et Mme Nicole RAEDERSDORF 35 Chemin de la Speck 68000 COLMAR Mme Monique RAEDERSDORF STANTINA 8 A Rue de France 68390 BALDERSHEIM	Section 12	N° 62	5 Rue des Acacias	6,53	UC	Bâti	Ne préempte pas

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
		<p>M. Jean Michel René RAEDERSDORF et Mme Mireille BRUCKERT</p> <p>11 Rue de la Bibliothèque</p> <p>67600 SELESTAT</p> <p>M. Clément Gérard RAEDERSDORF et Mme Erika RITTER</p> <p>30 Rue de la Valériane</p> <p>57050 METZ</p> <p>Mme Agnès RAEDERSDORF LEPONT</p> <p>17 Rue de la Chaude Côte</p> <p>68240 FRELAND</p>							
07/12	<p>M. Arnaud HUNTZINGER et Mme HADERER VICHARD Mireille</p> <p>10 Rue du Benzen</p> <p>68040 INGERSHEIM</p>	<p>SCI JMG</p> <p>Mme Patricia LAVILLAUGOUET</p> <p>4 Rue du Bordage</p> <p>35510 CESSON- SEVIGNE</p>	Section 12	N° 294/105 N° 295/105	10 Rue du Benzen	5,23	NC	Bâti	Ne préempte pas

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
10/12	SARL VEPA 21 Rue des Pyrénées 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE	Mme Annette Marie Louise KAUFFMANN veuve André Jean OTTER 12 Rue Poincaré 67390 MARCKOLSHEIM Mme Marie José KAUFFMANN et M. Pierre GALLIER 8 A Rue des Jardins 68230 TURCKHEIM M. Jean-Paul Henri KAUFFMANN et Mme Michèle Andrée WIEDERHIRN 14 Rue du Général Pau 68040 INGERSHEIM M. Robert Eugène KAUFFMANN et Mme Simone Marie Thérèse FUCHS 14 A Rue du Général Pau 68040 INGERSHEIM M. Michel KAUFFMANN 83 Avenue du Général De Gaulle 68000 COLMAR	Section 4	N° 225/20	12 A Rue du Général Pau	3,10	UA	Bâti	Ne préempte pas
11/12	M. et Mme Diego CALABRO 2 Route du Vin 68420 HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	SARL PARTHENON M. Cyril DUMIOT, gérant L'Hommeraye 86240 LIGUGE	Section 16	N° 201	16 Rue des Trois Epis	35,57	UA	Bâti	Ne préempte pas

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
14/12	SCI KLOSTAKRO représentée par M. François JEHLE 9 Rue Paul Degermann 67140 BARR	Mme Marie-Cécile JEHLE et M. Pierre Louis Victor WAGNER 4 Rue de Horbourg 68240 RIQUEWIHR M. François JEHLE et Mme. Marie GANDNER 9 Rue Degermann 67140 BARR Mme Monique JEHLE et M. Dominique LIHRMANN 10 Rue Curie 68040 INGERSHEIM Mme Fabienne JEHLE et M. Pierre STEYER 29 Rue des Rochers 67120 MOLSHEIM Mme Catherine JEHLE 51 Rue du Berry 17180 PERIGNY M. Laurent JEHLE 10 Rue du Général de Castelnau Paris 15 ^{ème}	Section 10 N° 116	101 bis Route de Colmar	5,01	UC	Bâti	Ne préempte pas	
18/01	M. Rafaël GAZA et Melle Sandra MULAK 34 Rue du Maréchal Foch 68040 INGERSHEIM	Mme Georgette BACH née RISSER 5 Rue de la Tuilerie 68040 INGERSHEIM	Section 4 N° 70	5 Rue de la Tuilerie	2,44	UA	Bâti	Ne préempte pas	

3°) BUDGET PRIMITIF ÉNERGIES NOUVELLES 2013

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

Le budget d'exploitation 2013

Les dépenses prévoient :

- le remboursement des intérêts de l'emprunt contracté pour le nouveau hangar communal,
- les crédits nécessaires à la prise en charge des frais d'électricité, d'eau, de télécommunications et d'assurance.

Les recettes sont constituées par la vente d'électricité et le loyer perçu pour la location du hangar.

Le budget d'investissement 2013

Il est prévu l'installation d'étagères dans le hall de stockage et l'acquisition d'un chariot élévateur.

Cette section est financée par une subvention du budget général de la Commune.

Suite à cette introduction, M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, présente à l'assemblée la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2012 et le projet de budget primitif adopté par la Commission des Finances, le 16 Janvier 2013.

Après l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE**, en application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de reporter de manière anticipée au budget 2013, les résultats de la section d'exploitation et de la section d'investissement du budget 2012,
- **ADOpte** le budget primitif énergies nouvelles de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	25 000 €	25 000 €
Investissement	231 994 €	231 994 €
TOTAL	256 994 €	256 994 €

4°) BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL 2013

Rapporteurs : M. Gérard CRONENBERGER, Maire et M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, présente le budget primitif général 2013.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 347 335 €, soit en augmentation de 2,88 % par rapport à 2012. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 835 937 €, en augmentation de 3,52 %, par rapport à 2012. Elles permettent de dégager un excédent prévisionnel de 488 602 €. En tenant compte du résultat prévisionnel reporté de l'exercice 2012, la Commune peut virer à la section d'investissement un montant de 635 721 €.

Le budget de fonctionnement 2013

L'augmentation du budget de fonctionnement est due à la Semaine Culturelle avec une dépense prévisionnelle de 70 000 € et une recette prévisionnelle de 30 000 €.

Les charges de personnes constituent le principal poste de dépenses (34 %), suivi des charges à caractère général (26 %), puis du virement à la section d'investissement (21 %) et des autres charges de gestion courante (15 %). Les 4 % restants se répartissent entre les amortissements (3%) et les charges financières (1 %).

Le programme d'investissement 2013

En ce qui concerne les dépenses d'investissement du budget général, les opérations les plus importantes sont les suivantes :

- la création d'une crèche, pour un montant de 797 949 €,
- des achats divers et des travaux dans les écoles (la réfection de la toiture du bâtiment A de l'école du Centre, l'installation d'une clôture grillagée autour du site de l'école du Centre, la rénovation de salles de classe, etc.), pour un total de 242 160 €,
- la réfection de la rue de la promenade, pour un montant de 250 000 €,
- des travaux de charpente, couverture et maçonnerie à la chapelle Notre Dame de Lourdes pour un montant de 121 385 €,
- des travaux dans les chemins ruraux, pour un total de 105 910 €,
- la réfection des sanitaires, le remplacement des portes du dépôt d'incendie et l'acquisition d'équipements pour les sapeurs-pompiers, pour un total de 104 690 €,
- l'acquisition d'un équipement 4 en 1 pour le tracteur John Deer, d'une balayeuse autoportée, d'une camionnette et d'un véhicule de service, pour un montant de 62 903 €,

- des études de faisabilité en vue de l'aménagement du centre ville et de la construction d'une crèche, pour un total de 60 000 €,
- le versement d'une subvention d'équipement de 59 541 € pour le financement d'étagères et d'un chariot élévateur pour le hangar photovoltaïque.

Le montant total s'élève à 2 386 143 €, reports compris.

Outre les subventions éventuelles, il est prévu d'autofinancer les dépenses d'investissement en 2013.

Suite à cette introduction, M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, présente à l'assemblée la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2012 et le projet de budget primitif adopté par la Commission des Finances le 16 Janvier 2013.

Après l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE**, en application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de reporter de manière anticipée au budget 2013, le résultat de la section de fonctionnement et l'excédent de la section d'investissement du budget 2012, ainsi qu'une prévision d'affectation d'un montant de 1 152 122 € sur le compte 1068,
- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 085 556 €	3 085 556 €
Investissement	2 386 143 €	2 386 143 €
TOTAL	5 471 699 €	5 471 699 €

5°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

L'instruction comptable M14 prévoit que dès lors qu'une liste des subventions figure au budget, elle vaut décision d'attribution des subventions.

C'est pourquoi, il est proposé d'individualiser les crédits de subvention par une délibération, distincte de celle du budget, qui vaut décision d'attribution des crédits et pièce justificative de la dépense.

Après l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'allouer les subventions figurant dans le tableau ci-annexé (annexe n° 1).

6°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint chargé des Finances, du Budget et de l'Action Economique, propose à l'assemblée de ne pas modifier pour 2013, les taux d'imposition votés en 2012.

A ce jour, l'état fiscal 1259 TH-TF permettant d'établir avec précision le produit de la fiscalité locale pour 2013 n'a pas encore été communiqué par les services fiscaux.

Où l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **FIXE** à 900 000 € le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget 2013, au titre des trois taxes « ménage »,
- **DECIDE** de ne pas procéder à une réévaluation des taux d'imposition pour 2013 :

<i>ÉVOLUTION DES TAUX</i>		
LIBELLE DE LA TAXE	TAUX 2012	TAUX 2013
Taxe d'habitation	9,89 %	9,89 %
Foncier bâti	8,53 %	8,53 %
Foncier non bâti	30,02 %	30,02 %

7°) TAXE D'HABITATION - ABATTEMENT SPÉCIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES OU INVALIDES

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

Les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis du code général des impôts permettent au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1. Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale,
2. Etre titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale,
3. Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence,
4. Etre titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
5. Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} Janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Considérant que cette disposition à caractère social a donné lieu à un avis favorable de la Commission Administrative, saisie d'une demande d'abattement, le 12 Novembre 2012,

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'instituer l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides,
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

8°) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'en conséquence, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant :

- que le tableau des effectifs fait apparaître, au 1^{er} Janvier 2013, un nombre de postes plus important dans la colonne des effectifs budgétaires que le nombre de postes réellement pourvus au 30 Janvier 2013 ;
- qu'aucune nomination sur les postes à supprimer n'est à prévoir ;

Vu les avis favorables du Comité Technique Paritaire (CTP) en date du 22 Janvier 2013 portant les enregistrements S2013.1 et S2013.2 ;

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** la suppression, avec effet au 1^{er} Février 2013, des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet : suite à la mise à la retraite pour invalidité de Mme Lucie GRANDIDIER à compter du 16 Mars 2012 (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S2013.1),
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet : suite à la nomination de M. Cédric SCHILLINGER en qualité d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Avril 2012 (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S2013.2).

➤ **ADOPTÉ** le nouveau tableau des effectifs ci-après :

Grades ou emplois	Effectifs budgétaires au 01/01/2013	Effectifs budgétaires au 01/02/2013	Effectifs pourvus au 30/01/2013	Dont : Temps non complet
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Directeur Général des Services	1	1	1	
Attaché principal	1	1		
Rédacteur territorial	1	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	3	3	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	2	2	2	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2	2	2	1
SECTEUR TECHNIQUE				
Technicien territorial	1	1	1	
Agent de maîtrise	2	2	2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	2	2	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	4	4	4	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	10	8	8	4
SECTEUR SOCIAL				
ATSEM de 1 ^{ère} classe	4	4	4	3
POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef ppal	1	1	1	
Total général	35	33	31	8

➤ **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin,

➤ **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

9°) RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Afin de pallier les absences pendant les congés d'été, il est proposé la création de deux emplois d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour les mois de juillet et août 2013, d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour le mois de juin 2013 et d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour le mois de septembre 2013.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer deux emplois d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet, pour les mois de juillet et août 2013 et d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet, pour les mois de juin et septembre 2013, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe,
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,
- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

10°) PROGRAMMATION DES TRAVAUX FORESTIERS POUR 2013

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, présente à l'assemblée le programme des travaux forestiers établi par l'Office National des Forêts.

Le coût des travaux prévus en 2013 s'élève à 5 740 € HT, les honoraires et l'assistance à la gestion de la main d'œuvre demandés par l'ONF à 1 430 € HT . Le montant total des dépenses prévisionnelles s'élève ainsi à 7 170 € HT.

Aucune recette n'est prévue étant donné qu'il n'y a pas d'état prévisionnel des coupes pour 2013.

En conséquence, le budget présenté par l'ONF pour 2013 est déficitaire de 7 170 € HT, soit 7 541,28 € TTC.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux forestiers établi par l'ONF pour l'exercice 2013.

11°) SACSIE - MODIFICATION DU MODE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Par délibération du 9 Mars 2011, le Conseil Municipal a adopté la modification du mode de calcul des contributions des communes membres du Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs (SACSIE), telle que proposée par le Comité Directeur dudit syndicat dans sa séance du 14 Décembre 2010, à savoir un calcul sur la base d'un critère primaire « élèves » et d'un critère secondaire « population », au lieu du seul critère « population » en vigueur jusque là. D'après les simulations du syndicat, la contribution de la Commune d'Ingersheim devait passer de 82 518 € à 96 073 €, soit une augmentation de 13 555 €.

Ce mode de calcul a été appliqué en 2012.

Cependant, le Comité Directeur du Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs (SACSIE) a une nouvelle fois décidé de modifier le mode de calcul des contributions des communes membres, par délibération du 20 Juin 2012, notifiée par courrier daté du 6 Décembre 2012.

Il est prévu de substituer le seul critère « nombre d'élèves scolarisés » aux deux critères « nombre d'élèves » et « population » retenus en 2012 pour le calcul des contributions. Pour la Commune d'Ingersheim, la contribution passerait à 104 953 €, d'après les simulations effectuées par le syndicat.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la modification du mode de calcul des contributions des communes membres du Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs, telle que proposée par le Comité Directeur dudit syndicat dans sa séance du 20 Juin 2012, à savoir un calcul sur la base du seul critère « nombre d'élèves scolarisés ».

12°) CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA FECHT AVAL ET DU STRENGBACH

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

VU les délibérations du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Syndicat Mixte du Strengbach en date du 27 Novembre 2012, acceptant la création du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach par fusion du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Syndicat Mixte du Strengbach, comprenant les Communes de AMMERSCHWIHR, BENNWIHR, COLMAR, GUEMAR, HOUSSEN, ILLHAEUSERN, INGERSHEIM, OSTHEIM, RIBEAUVILLÉ, SIGOLSHEIM et ZELLENBERG et le projet de nouveaux statuts ;

VU le projet des nouveaux statuts du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach ;

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la fusion du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Syndicat Mixte du Strengbach pour créer le « Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach », comprenant les Communes suivantes : AMMERSCHWIHR, BENNWIHR, COLMAR, GUEMAR, HOUSSEN, ILLHAEUSERN, INGERSHEIM, OSTHEIM, RIBEAUVILLÉ, SIGOLSHEIM et ZELLENBERG,
- **APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach selon la rédaction proposée,
- **DÉSIGNE**
 - M. Mathieu THOMANN et Mme Patricia MIGLIACCIO en qualité de délégués titulaires au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach,
 - Mme Denise STOECKLÉ et Mme Christine HENRY en qualité de déléguées suppléantes au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach.

13°) RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) doit adresser chaque année, avant le 30 Septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le rapport d'activités annuel 2011 a été remis aux délégués de la CAC lors de la séance du Conseil Communautaire du 20 Décembre 2012.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la transmission du rapport d'activités 2011 de la Communauté d'Agglomération de Colmar le 20 Décembre 2012.

14°) DIVERS

- **Conseil Municipal** : la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Mercredi 20 Mars 2013 à 19 heures.
- **Référendum** : les élus sont invités à compléter un tableau de présence pour la tenue des bureaux de vote lors du référendum du 7 Avril 2013.
- **150^{ème} anniversaire des sapeurs-pompiers d'Ingersheim (Würtemberg)** : les élus, qui souhaitent participer au 150^{ème} anniversaire des sapeurs-pompiers d'Ingersheim (Würtemberg), sont invités à se faire connaître.
- **Bornes** : Mme Madeleine ESCHBACH, Conseillère Municipale, demande ce qui est envisagé rue de la République, suite à l'enlèvement des bornes. M. le Maire répond que s'agissant d'une route départementale, le Département a fait part de son opposition à cette installation. Il est envisagé un marquage au sol, pour délimiter un espace réservé aux piétons. Des avertissements sont d'ores et déjà donnés aux conducteurs de véhicules, qui empêchent le passage sur des piétons sur le trottoir. Si le problème persiste, il y aura verbalisation.
- **Bourse aux vêtements** : Mme Carine REMOND, Conseillère Municipale, fait appel aux volontaires pour aider à préparer la bourse aux vêtements, qui aura lieu le 10 Février 2013 à la Salle Polyvalente.

- **Don du sang** : Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère Municipale, lance un appel pour que les élus participent à la collecte de sang, qui aura lieu le Lundi 4 Février 2013.
- **Chemins ruraux** : M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller Municipal, souhaite savoir ce qui est prévu au niveau des chemins ruraux. Il estime que ceux-ci se dégradent de façon importante. M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, répond que les chemins ruraux ne sont pas en si mauvais état que cela. Des nids de poule sont apparus récemment en raison des conditions météorologiques de ces dernières semaines (alternance de pluie et de gel). Un comblement des trous sera réalisé dès que les conditions climatiques le permettront.
M. THOMANN indique que cette année, il est prévu une remise en état du Gissuebelweg, la réfection assurée par les services du Département dans le cadre de l'aménagement de la Rocade Ouest de Colmar ayant été très superficielle. Les travaux du Kappellenweg vont démarrer prochainement, après avoir fait l'objet de nombreuses discussions techniques avec le Syndicat Viticole. Finalement, il a été opté pour un revêtement en enrobés.
- **Voirie urbaine** : M. Mathieu THOMANN informe du report des travaux de la rue de la Promenade, suite à la découverte d'anomalies au niveau du foncier, lors des études préliminaires. Celles-ci sont en voie de règlement.
La rue Kennedy est également au programme. Dans un 1^{er} temps, la Communauté d'Agglomération de Colmar va effectuer de gros travaux sur les réseaux. Compte-tenu de la longueur de la voie, il est prévu une réalisation en 2 tranches, sur 2013 et 2014.
- **Ligue contre le cancer** : Mme Martine DIETRICH, 5^{ème} Maire Adjointe, lance un appel à volontaires pour la quête en faveur de la Ligue contre le Cancer, qui aura lieu du 18 Mars au 8 Avril 2013.

M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, remercie celles et ceux qui lui ont témoigné de la sympathie pendant son hospitalisation et sa convalescence. Ils ont été nombreux à lui poser des questions sur la suite. Il rappelle son passé de footballeur et fait le parallèle avec la vie municipale, qu'il compare à un match. Il indique que pour marquer un but, il faut être au bon endroit au bon moment.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 20 heures 15.

La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par Mme Denise STOECKLÉ, pour le mariage de son fils, M. Mathieu THOMANN, qui fête ses 60 ans ce jour même et M. Jean-Marc BETTINGER, qui a fêté son anniversaire récemment.